

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Sylvain GARON-GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Cédric POTHIER, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POULLILIAN, Nadia PULLI, Carmela SICOLI

POUVOIRS :

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POULLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

I – FINANCES – MARCHES PUBLICS

1°) Décision modificative n°2

M.CONVERT rappelle la demande du trésorier d'effectuer une régularisation purement technique sur une imputation qui date de l'an dernier, aussi,

Considérant la nécessité de régulariser l'anomalie apparue au compte 21531 qui s'est vu imputé, pour la somme de 5573.04 €, la création d'une fontaine rue centrale,

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une compétence eau et assainissement mais bien d'une construction de fontaine,

Il convient de traiter cette immobilisation non pas au compte 21531 du chapitre 041 mais bien au compte 2138 de ce même chapitre.

Pour cela, il est donc proposé une ouverture de crédits budgétaires en dépense d'investissement au compte 2138-041 pour 5574 € et une ouverture de crédits budgétaires en recettes d'investissements au compte 21531-041 pour 5574 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Accepte de procéder aux mouvements de crédits tels que l'a proposé Monsieur le maire, à savoir :

- Chapitre 041 – dépenses d'investissement au compte 2138

- 5574 €

- Chapitre 041 – recettes d'investissement au compte 21531

+ 5574 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire évoque le budget communal-et les chapitres pour lesquels M. CONVERT-sera attentif, comme ceux de l'énergie ou du personnel, afin de proposer une éventuelle décision modificative si nécessaire.

II – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

2°) DUP du chemin de la Patte d'Oie

Monsieur le maire rappelle les précédentes délibérations sur le sujet, a rencontré les riverains, que le bornage a été fait ainsi que les documents d'arpentage. Comme il peut toujours y avoir quelqu'un qui refuse et cela bloquerait la procédure qui est longue jusqu'à la réalisation du projet, la DUP doit donc être prise dès que possible pour ne pas perdre de temps au cas où elle s'avérerait nécessaire.

En réponse à M. GARON-GUINAUD il précise qu'a priori les choses se passent bien sachant qu'elles sont aussi dans l'intérêt des propriétaires. Il peut peut être y avoir une ou deux demandes particulières à étudier et une inquiétude par rapport à une parcelle où il y a treize propriétaires et pour laquelle la DUP permettrait de pallier les éventuelles difficultés liées à cette situation. Monsieur le Maire répond également à son interrogation qu'une DUP est effectivement un peu comme une préemption qui permet

d'assurer d'arriver au bout de la démarche, d'où l'intérêt d'être prise au départ sinon cela repousse loin la réalisation, plus particulièrement, celle de la deuxième tranche.

M.GARON-GUINAUD demande quand est-ce que le rond-point de la patte d'Oie qu'il ne trouve pas bien éclairé le sera, ce à quoi Monsieur le Maire rappelle que le projet prévoit bien l'éclairage de ce secteur aussi.

A ce propos M. THERME évoque un panneau lumineux publicitaire qui aveugle l'automobiliste dans ce secteur. Monsieur le Maire ayant déjà eu part de cette remarque, après vérification auprès de la préfecture, signale que celle-ci lui a répondu que cela était réglementaire, et que les propriétaires respectaient l'heure d'extinction de leur enseigne.

La discussion s'engage autour de l'éclairage en général et des nécessaires économies d'énergie tant relativement au contexte actuel qu'à celui plus large de l'environnement. Il est rappelé à ce sujet, concernant Voglans, le passage intégral aux leds est les économies substantielles ainsi réalisées par rapport à la tendance haussière du coût de l'énergie.

Aussi il est rappelé concernant la présente DUP,

Projet de réalisation d'une O.A.P au lieudit « Villarcher – La Patte d'Oie » sur le territoire de la commune

Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) conjointe à une enquête parcellaire

La commune de Voglans a inscrit dans son PLUI approuvé en date du 9 octobre 2019 l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du chemin de la Patte d'Oie à travers l'O.A.P. du même nom.

Cette opération d'aménagement est un élément constitutif du projet d'aménagement et de développement de la commune tout à la fois dans une démarche durable, sociale et de maintien de sa dynamique démographique permettant d'accueillir de nouvelles familles et aux jeunes voglansais de rester sur la commune.

L'ouverture à l'urbanisation de ce secteur doit permettre sur un peu plus de 2ha la réalisation d'un programme d'une cinquantaine de logements environ dont 20% de logements sociaux, soit une dizaine, et permettre une meilleure desserte et circulation du hameau de Villarcher dans lequel s'insère le projet, retravailler sa connexion avec les Rd 1201 et 1504, de même que des améliorations en termes de cheminement piéton et de sécurisation.

Pour cela, la commune a engagé des études pré opérationnelles et des marchés de travaux ainsi que des échanges avec les riverains pour les négociations foncières nécessaires aux aménagements sus-cités.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- Des négociations avec les propriétaires ont été engagées

- Les accords amiables, avec les propriétaires ayant accepté, sont en cours de régularisation soit par acte notarié, soit par acte administratif.
- Malgré plusieurs contacts avec les propriétaires, certains accords n'ont pu aboutir.
- Afin de répondre à des refus ou difficultés de la part des propriétaires et afin d'obtenir la maîtrise foncière indispensable à la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) conjointe à une enquête parcellaire, engagée à l'encontre des propriétaires du terrain concerné par l'emprise de cette opération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur demande de Monsieur le Maire :

- APPROUVE le projet d'acquisition des parcelles nécessaires au projet de création de l'O.A.P. de la Patte d'Oie au lieudit « Villarcher » tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire ;
- DECIDE d'engager les acquisitions des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire
- AUTORISE Monsieur le Maire :
 - à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition amiable des parcelles (promesses de vente, actes notariés ou administratifs ...) et le cas échéant à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents : notifications, offres, mémoire, saisine...
 - à représenter la Commune de Voglans dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3°) Acquisition de parcelles pour le projet de parking du stade

Monsieur le maire présente les différentes parcelles et leur situation sur la vue aérienne en annexe projetée sur l'écran puis expose au conseil municipal le projet d'agrandissement du parking du complexe Noel Mercier, devenu indispensable.

L'idée est de doubler le nombre de places de stationnement. Pour cela la commune a déjà fait l'acquisition d'une partie de la parcelle AN 69, qui appartenait à M. Clément MOLLARD suite à la délibération du 6 décembre 2021.

Dans cette même perspective le Conseil départemental, propriétaire de parcelles mitoyennes à celles de la commune est concernées par l'emprise du projet, a été également sollicité par la commune pour

l'acquisition de la parcelle AN 67 et d'une partie de la parcelle AN 68 (voir pièces annexes : réponse, note, délibération, plan).

Considérant l'accord du propriétaire de vendre à la commune de Voglans une partie de sa parcelle AN 68 pour une contenance d'environ 1101 m2 ainsi que la parcelle AN 67 d'une contenance de 306 m2 au prix de l'euro symbolique,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal,
AUTORISE Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces deux emprises suscitées pour le prix de l'euro symbolique.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Madame CAVALLO présente les différents PC-CU-DP en cours d'instruction, seulement au nombre de deux :

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2022					
LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 26/09/2022					
DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
DECLARATION PREALABLE					
DP 22 C 5035	BOCH	18/07/2022	Ravalement de façades	105 rue Préfontaine	Accordée le 22/09/2022
DP 22 C 5046	JOUBERT	24/09/2022	Division de parcelle	Rue bouvard dessus	refusée le 21/10/2022

Il ne s'agit que d'un ravalement et d'une division de terrain dont le Maire explique le refus lié à l'accès du projet sachant que les propriétaires ont déjà un accès bien plus adapté. Il évoque également une

O.A.P sur ce secteur et la modification en cours du PLUI avec la loi Z.A.N où on va vers zéro artificialisation des sols. Dans ce cadre les voiries doivent être prévues et l'O.AP. prévoit les accès.

Les problèmes de circulation à certains endroits où les voies peuvent être trop étroites sont évoqués, de même, que ceux liés à l'augmentation du nombre de voitures. Le projet de la gare à Voglans est une réponse en partie, le Maire rappelle que ce sera bien s'il se fait et que, bien sûr, même si cela peut être long, lui-même et le conseil restent optimistes.

III - TRAVAUX

Monsieur BURDET fait un point sur les travaux de la médiathèque qui ont repris aujourd'hui avec une pelle pour le terrassement, les acrotères qui ont commencé d'être sciés et le petit préau qui a été démoli. Il informe d'une réunion de chantier tous les mardis matin et que ces travaux vont durer pendant les quinze jours des vacances. Monsieur le Maire précise qu'avec le mur de soutènement, le préau, la butte à creuser et à mettre à plat, c'est surtout la partie sud qui va être traitée et qu'aux vacances de Noël les travaux seront plutôt sur la partie nord. Il avance également qu'en l'absence de préau, un barnum sera mis en place et qu'il sera solidement arrimé en réponse à la question de M. GARON-GUINAUD sur son exposition au vent. M.POTHIER rappelle qu'il aura besoin du barnum pour le marché de Noël début décembre.

M. BURDET informe que la fermeture de la RD 10 suite à la réfection de l'enrobé par le Département sous le pont ferroviaire en allant vers le stade est décalée en décembre.

M. GARON-GUINAUD demande à décaler l'éclairage par rapport à la nuit présente à 7h. M. BURDET répond qu'il se réglera tout seul avec le système d'horloge astronomique mis en place, avec le changement d'heure.

IV – ENFANCE JEUNESSE – VIE SCOLAIRE

Après le bilan de la rentrée scolaire le mois dernier, Madame BERNON présente celui de Planet'Jeunes.

Planet' Jeunes

Fréquentation estivale JEUNESSE

Il y a eu **387.5** journées ados cet été.

La répartition par jeunes et par communes était la suivante :

Drumettaz-Clarafond : 92.5 Méry : 112.5 Viviers du Lac : 83 Voglans : 42.5

Extérieurs : 57 Hexapole : 0

Animation jeunesse : 231,5 journées

Chantier éco-citoyens : 63 journées

Séjours : 77 journées (le séjour a dû être annulé faute de directeur : il y avait 7 inscrits)

Stage : 16 journées

A noter : il y a eu plus d'inscription de jeunes habitant les communes adhérentes à Planet'jeunes que l'an dernier.

ENFANCE mercredis mai-juin

Comparatif journées-enfants 2022-2021 réel et moyenne par jour

515,5 journées enfant en 2022 soit 51,15 enfants par jour en moyenne

383,5 journées-enfant en 2021 soit 42 enfants par jour en moyenne

Nombres d'enfants différents / tableau croisés 2021-2022 (tableau comparatif)

COMMUNES	3-5ans		6-8 ans		9-11 ans		TOTAL			
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Drumettaz-Clarafond	19	14	11	15	7	6	32	35	28%	30%
Mery	13	12	16	16	5	2	34	30	27%	25%
Viviers du lac	10	9	10	13	2	3	22	25	17%	21%
Voglans	8	6	7	7	2	5	17	18	13%	15%
SAVOIE HEXAPOLE	0	0	1	2	1	1	2	3	1%	3%
Sonnaz	3	3	2	2	1	0	6	5	4%	5%
Autres	4	2	2	2	1	0	7	4	3%	4%
TOTAL	57	46	49	57	19	17	125	120		
	45%	39%	39%	48%	15%	14%				

Nombre d'enfants refusés (évolution par rapport à 2021)

64 enfants refusés contre **0** l'année précédente sur la même période.

Cela se poursuit depuis la rentrée, une vingtaine d'enfants est en attente tous les mercredis.

Vacances d'été

A/ QUELQUES CHIFFRES

Comparatif journées-enfants 2022-2021 réel et moyenne par jour

	2018	2019	2020	2021	2022
Fréquentation totale été	1771	2172	2318.5	2531	2499
Nombre de jours ouverts	39	39	40	41	37
Moyenne par jour	45.4	55.7	58	61.73	67.54
	Soit une augmentation moyenne de 48.76% sur 4 ans malgré le COVID				

Nombres d'enfants différents / tableau croisés 2021-2022

	3-5ANS		6-8ANS		9-11ANS		TOTAL		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
DRUMETTAZ CLARAFOND	52	37	20	34	29	16	101	87	27%	26%
MERY	32	32	31	28	25	13	88	73	23%	21%
VIVIERS DU LAC	20	31	23	29	17	11	60	71	16%	21%
VOGLANS	23	14	14	24	23	12	60	50	16%	15%
SONNAZ	8	19	8	22	7	11	23	62	6%	18%
CHAMBERY	6		5		0		11		2%	
TRESSERVE	5		2		2		9		2%	
SAVOIE HEXAPOLE	1		5		3		9		2%	
AUTRES	3		5		4		12		3%	
TOTAL	150		133		113		137		110	
	40%	41%	30%	41%	29%	17%				

110 inscriptions d'enfants refusées, de nombreuses sorties ont été organisées et un séjour de 5 jours à St Sorlin d'Arve a été organisé.

Madame BERNON précise enfin que concernant le local auquel 400 m² vont être ajoutés une subvention de la CAF de 300K€ a été accordée dont 20K€ à taux zéro.

V – VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Madame BERNOU rappelle les différentes manifestations à venir et précise que cette année le manège ne sera pas présent pour la vogue de la Saint Martin

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
Mardi 1^{er} novembre	Cérémonie commémorative Rassemblement à 9h.	9h10	Monument aux morts
Samedi 5 novembre	LOTO organisé par FC SUD LAC	À partir de 17h	Complexe Noël Mercier Salle Belle Eau
Dimanche 6 novembre	Vogue de la Saint Martin organisée par APE	De 10h à 15h	Place du Village
Vendredi 11 novembre	Cérémonie commémorative Rassemblement à 11h15.	11h30	Monument aux morts
Dimanche 27 novembre	Repas annuel des aînés	À partir de 11h45	Complexe Noël Mercier Salle Belle Eau
Mercredi 30 novembre	DON du SANG	De 16h30 à 19h30	Complexe Noël Mercier Salle Belle Eau
02 et 03 Décembre	MARCHE DE NOEL		Place du village

M.CONVERT invite les membres du CCAS à choisir le menu du repas des aînés.

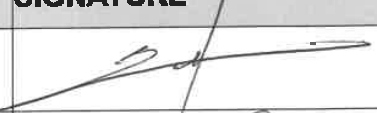
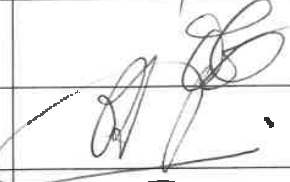







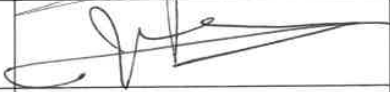

Madame BERNOU rappelle la réunion du 9 novembre des commissions Vie associative et Communication pour la préparation du Marché de Noël, en présence des présidents de associations.

VI - DIVERS

M.NOIRAY demande quand est-ce que l'eau coulera à la fontaine du centre. Monsieur le Maire lui répond que ce sera pour bientôt, les constructeurs ayant fait des essais positifs

Fin de la séance à 21h43

PV de la séance du 24 octobre 2022

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	
PULLI Nadia	Conseillère municipale	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	ABS.
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	
THERME Sébastien	Conseiller municipal	